

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la Commune de Barlieu**  
**séance du 22/07/2020**

L' an 2020 et le 22 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VERBEKE Marc Maire

**Présents** : M. VERBEKE Marc, Maire, Mmes : ANIEL Brigitte, GAMBIER Anne-Laure, GUIMARD Christelle, LEFEBVRE Jacqueline, ROMAIN Michelle, MM : LAMOURET Cyrille, LEGER Jean-François, MATRULLO Ludovic, RAVARD Maxime

**Absente excusée** : Mme DESTENAVE Martine ayant donné procuration à Mme ROMAIN Michelle

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 10

Date de la convocation : 16/07/2020

Date d'affichage : 16/07/2020

**Secrétaire de la séance** : M. RAVARD Maxime

**Réf : 2020\_22 - Achat de panneaux directionnels concernant le Site de Badineau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Badineau Loisirs, suite à la demande de nombreux camping-caristes, lui a fait part de la nécessité de mettre en place des panneaux directionnels indiquant les commerces de la commune au départ du site de Badineau et dans le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de :

- faire installer un premier panneau au lieudit "Le Patis, un second au lieudit "La Fousserotte", deux autres panneaux dont un existant qui sera remplacé au niveau de l'épicerie et un dernier "place de la mairie",
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020\_23 - Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif - Exercice 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel - Exercice 2019 - sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020\_24 - Proposition de la liste "Commission Communale des Impôts Directs"**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur

de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal :

**Liste de présentation des Commissaires Titulaires :**

Monsieur Roger LAGNEAU, retraité, 3, rue basse des remparts - BARLIEU  
Monsieur Maurice BLONDEAU, retraité, La Croix - BARLIEU  
Monsieur Gilles POMMIER, retraité, 4, chemin du ruisseau de l'épine - BARLIEU  
Madame Yvette HENON, retraitée, 5, La Ferrière - BARLIEU  
Madame Marie-France DETURCHE-ARMANET, secrétaire, Les Grands Champs - BARLIEU  
Monsieur Christian FOURNIER, agriculteur, 3, Les Talons - BARLIEU  
Monsieur Jean PEROT, retraité, 5, Lotissement de la Croix Poneau - BARLIEU  
Monsieur Claude GILLET, retraité, 4, Grande Rue - BARLIEU  
Monsieur Daniel BEUCHON, retraité, 2, Les Grands Pellerins - BARLIEU  
Madame Sylvie LAMOURET, auxiliaire de vie, 6, Fontbel - BARLIEU  
Monsieur Jean-Michel RAIMBAULT, retraité, Le Champ de Foire - BARLIEU  
Monsieur Jacques BAILLY, retraité, Les Billassiers - BARLIEU

**Liste de présentation des Commissaires Suppléants :**

Monsieur Christophe REDRON, retraité, 2, rue de l'Eglise - BARLIEU  
Monsieur Jacques DUPUY, retraité, 3, route de Cernoy - BARLIEU  
Madame Carine GIRARD, collaboratrice d'assurances, 2, Les Forges - BARLIEU  
Madame Isabelle DELPONT, secrétaire de mairie, La Mardelle - BARLIEU  
Madame Christelle GUIMARD, agricultrice, 1, route de la Vigne - BARLIEU  
Madame Michelle ROMAIN, agent territorial, 1, La Maillotièrre - BARLIEU  
Monsieur Marc VERBEKE, agriculteur, Le Coing - BARLIEU  
Monsieur Jean-Claude BESLE, retraité, chemin du Petit Veslon - BARLIEU  
Monsieur Gilles MOLLOT, retraité, 4, Les Forges - BARLIEU  
Monsieur Jean-Michel BERNON, retraité, Le Petit Chaillou - BARLIEU  
Monsieur Denis MERCIER, 1, rue Georges Sand - OIZON  
Monsieur Olivier GUIMARD, agriculteur, 1, route de la Vigne - BARLIEU  
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020\_25 - Etude du Devis de la Société IDBerry concernant le changement de l'ordinateur de la Mairie**

Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par la Société IDBerry concernant le remplacement de l'ordinateur de la mairie qui s'élève à 1 801.82 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis de la Société IDBerry d'un montant de 1 801.82 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020\_26 - Projet "Label Ecole Numérique 2020"**

**Etude du Devis de la Société IDBerry concernant l'Achat de Tablettes Numériques**

Monsieur le Maire informe l'assemblée q'un nouvel appel à projets destiné aux communes de moins de 3 500 habitants vise à soutenir les initiatives innovantes dans domaine du numérique éducatif. Ce projet est subventionné à 50 % par l'Etat sous réserve que la dépense s'élève au minimum à 3 000.00 €.

Un devis a été établi par la Société IDBerry qui s'élève à 3 632.40 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis de la Société IDBerry d'un montant de 3 632.40 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2020\_27 - Devenir des Logements Communaux de la Poste et de la Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la réhabilitation des deux logements n'est pas envisageable

financièrement pour la commune. Il serait donc souhaitable de procéder à la vente d'un des deux logements et d'effectuer une étude de marché pour la réhabilitation du second.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de vendre le logement de la Poste (une estimation sera demandée à un professionnel)
- de procéder à une étude de marché pour le logement de la Salle des Fêtes
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2020\_28 - Recrutement d'un Salarié en Contrat Aidé PEC (Parcours Emploi Compétences)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un salarié en contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) pour exercer les fonctions d'agent polyvalent afin d'assurer la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et le nettoyage des bâtiments communaux (cantine) pendant la période scolaire à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'une année à compter du 1er septembre 2020 (sous réserve d'acceptation de la convention "Parcours Emploi Compétences").

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour et 1 abstention :

- de procéder au recrutement d'un salarié en contrat aidé PEC à compter du 1er septembre 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

#### **Réf : 2020\_29 - Etude des Devis du Syndicat d'Energie du Cher concernant l'éclairage public "Chemin de Badineau" et "Le Petit Chaillou"**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis établis par le Syndicat d'Energie du Cher concernant les travaux d'aménagement de l'éclairage public chemin de Badineau et au lieudit "Le Petit Chaillou".

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de refuser les travaux d'aménagement de l'éclairage public chemin de Badineau et au lieudit "Le Petit Chaillou"

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2020\_30 - Montant de l'Indemnité d'Occupation du Domaine Public concernant "l'Epicerie Olivier JAY"**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer une redevance annuelle de 15.00 €

Le Maire

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2020\_31 - Demandes de Subventions**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers concernant les demandes de subventions de :

BERRY FM,

- Emmaüs du Cher,
- Ecole de Musique de Vailly Sur Sauldre,
- Entente Sportive Aubigny Football

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide d'attribuer, à l'unanimité :

- 50.00 € à l'association Emmaüs du Cher,
- 50.00 € à l'Ecole de Musique de Vailly Sur Sauldre
- 50.00 € à la Ligue contre le Cancer

et de ne pas attribuer de subvention à :

- BERRY FM
- Entente Sportive Aubigny Football

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

La séance est levée à 23 heures 30.